REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Brains : Commune de Brains (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21440024400015

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET: Principal (3)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

1 - Informations generales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
	Cons Obiot
A1 01 Opérations por vertilebles	Sans Objet Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet Sans Objet
	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	42
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48
	70

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	53
B3.2 - Etalement des provisions	55
B4 - Etat des charges transférées	56
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	57
B6 - Prêts	58
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	59
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	60
B7.3 - Etat des emprunts garantis	61
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	62
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	63
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	64
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	65
B7.8 - Autres engagements donnés	66
B7.9 - Autres engagements reçus	67
B8 - Subventions versées	68
B9 - Etat du personnel	70
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	73
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	74
B11.2 - Liste des établissements publics créés	75
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	76
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	77
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	78
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	79
D3 - Décisions en matière de taux	81
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	82
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	83
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	85
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	86
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	87

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2919

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1194911,00

	Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	930,23
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	927,36
3	Dépenses d'équipement brut / population	456,82
4	Encours de dette / population (2) (3)	212,32
5	DGF / population	119,39
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,5846
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0464
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,4926
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,2289
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,0000

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

⁽³⁾ L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

⁽⁴⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
 - Fonctionnement : 7,50 %
 - Investissement: 7,50%
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.
- VII Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 640 378,93	3 190 016,69	990 983,58	A1 1 540 621,34
Investissement	304 266,52	364 662,09	(3) 337 433,30	A2 397 828,87
Fonctionnement	2 336 112,41	2 825 354,60	(4) 653 550,28	A3_ 1 142 792,47

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 96 452,67	III + IV 0,00	B1 -96 452,67
Investissement	96 452,67	0,00	B2 -96 452,67
Fonctionnement	0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	1 444 168,67
Investissement	A2 + B2	301 376,20
Fonctionnement	A3 + B3	1 142 792,47

⁽¹⁾ État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

⁽²⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽³⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽⁴⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INV	ESTISSEMENT – TOTAL	(l) 96 452,67
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	4 959,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	91 493,07
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3	

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INV	ESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FO	DNCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	Α

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 450 788,68	1 149 412,48
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	96 452,67	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	<u> </u> =	= 0,00	397 828,87 =
	Total de la section d'investissement (2)	1 547 241,35	1 547 241,35
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 549 760,47	2 706 968,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	842 792,47
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 549 760,47	3 549 760,47
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 097 001,82	5 097 001,82

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Numéro Libellé Chapitre(s)		Montant	
Numéro				
		╛	0,00	
	TOTAL			
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00	
	TOTAL GENERAL		0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	TORISATION D'ENGAGEMENT (1) Chapitre(s)	
Numéro	Libellé	Onapitre(3)	
	TOTAL		
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf le	13 091,60	4 959,60	4 600,00	4 600,00	9 559,60		
	204) (y compris opérations) (3)							
204	Subventions d'équipement versées (y	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	compris opérations) (3) (8)							
21	Immobilisations corporelles (y compris	355 712,75	91 493,07	340 868,96	340 868,96	432 362,03		
	opérations) (3)							
22	Immobilisations reçues en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	affectation (y compris opérations) (3)							
	(4)							
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	760 000,00	0,00	988 000,00	988 000,00	988 000,00		
	(y compris opérations) (3)							
Total de	es dépenses d'équipement	1 128 804,35	96 452,67	1 333 468,96	1 333 468,96	1 429 921,63		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	115 196,16	0,00	117 319,72	117 319,72	117 319,72		
18	Cpte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	(BA,régie) (5)							
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total de	es dépenses financières	115 196,16	0,00	117 319,72	117 319,72	117 319,72		
45	Chapitres d'opérations pour compte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	de tiers (6)							
Total de	es dépenses réelles d'investissement	1 244 000,51	96 452,67	1 450 788,68	1 450 788,68	1 547 241,35		
					,			
040	Opérations ordre transf. entre	0,00		0.00	0.00	0,00		
0.0	sections (7)	5,55		0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00		0.00	0,00	0.00		
Total d	es dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00		
	es depenses à ordre tissement	0,00		0,00	0,00	0,00		
a mves	ussenient							
	TOTAL	1 244 000,51	96 452,67	1 450 788,68	1 450 788,68	1 547 241,35		
	IOIAL	1 244 000,51	30 432,07	1 430 700,00	1 430 700,00	+		
		D	001 SOLDE D'EXECU	ITION NEGATIF REPO	ORTE OU ANTICIPE	0,00		
						=		

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 547 241,35

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	le 138) (3)					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes financières	356 450,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	tiers (9)					
Total de	es recettes réelles d'investissement	360 450,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00

Total o	les recettes d'ordre d'investissement	546 117,21	834 412,48	834 412,48	834 412,48
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
	sections (10) (11)				
040	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00
	fonctionnement (10)				
021	Virement de la section de	546 117,21	834 412,48	834 412,48	834 412,48

|--|

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	397 828,87

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 547 241,35

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

834 412,48

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un experience antériour.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		DEI EINOLO	DE I CINCTICIN	<u> </u>	,	
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	688 882,76	0,00	772 956,99	772 956,99	772 956,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 529 600,00	0,00	1 587 570,00	1 587 570,00	1 587 570,00
014	Atténuations de produits	101 942,31	0,00	96 871,00	96 871,00	96 871,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	245 300,00	0,00	241 450,00	241 450,00	241 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses de gestion courante	2 565 725,07	0,00	2 698 847,99	2 698 847,99	2 698 847,99
66	Charges financières	17 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions,	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	dépréciations (semi-budgétaires) (3)					
Total d	es dépenses réelles de	2 585 225,07	0,00	2 715 347,99	2 715 347,99	2 715 347,99
fonctio	nnement					
		,			•	
023	Virement à la section d'investissement (4)	546 117,21		834 412,48	834 412,48	834 412,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses d'ordre de	546 117,21		834 412,48	834 412,48	834 412,48
fonctio	nnement					
	TOTAL	3 131 342,28	0,00	3 549 760,47	3 549 760,47	3 549 760,47

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 549 760,47

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4)\} DF\ 023 = RI\ 021\ ;\ DI\ 040 = RF\ 042\ ;\ RI\ 040 = DF\ 042\ ;\ DF\ 043 = RF\ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	231 100,00	0,00	260 700,00	260 700,00	260 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	472 653,00	0,00	482 046,00	482 046,00	482 046,00
731	Fiscalité locale	1 236 500,00	0,00	1 238 222,00	1 238 222,00	1 238 222,00
74	Dotations et participations (3)	452 539,00	0,00	605 000,00	605 000,00	605 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	69 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
Total de	es recettes de gestion courante	2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00

042	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	les recettes d'ordre de	0,00	0,00	0,00	0,00

1,11 = 1,1		TOTAL	2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00
---	--	-------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

R 002 RESULTAT REPORTE	ANTICIPE 842 792,47

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	834 412,48
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	li .
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement (3) Provisions pour risques et charges (4)	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	117 319,72	0,00	117 319,72
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	9 559,60	0,00	9 559,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	432 362,03	0,00	432 362,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	988 000,00	0,00	988 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 547 241,35	0,00	1 547 241,35

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 547 241,35

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	772 956,99		772 956,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 587 570,00		1 587 570,00
014	Atténuations de produits	96 871,00		96 871,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	241 450,00	0,00	241 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		834 412,48	834 412,48
	Dépenses de fonctionnement – Total	2 715 347,99	834 412,48	3 549 760,47

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 549 760,47

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

 $[\]hbox{(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.}\\$

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		834 412,48	834 412,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	15 000,00	834 412,48	849 412,48

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	397 828,87
	+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	300 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 547 241,35

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	37 000,00		37 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 700,00		260 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	482 046,00		482 046,00
731	Fiscalité locale	1 238 222,00		1 238 222,00
74	Dotations et participations (8)	605 000,00		605 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	84 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	2 706 968,00	0,00	2 706 968,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	842 792,47
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 549 760,47

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	Α

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 244 000,51	96 452,67	0,00	1 450 788,68	1 450 788,68	0,00	1 450 788,68	1 547 241,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 091,60	4 959,60	0,00	4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	9 559,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	355 712,75	91 493,07	0,00	340 868,96	340 868,96	0,00	340 868,96	432 362,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	760 000,00	0,00	0,00	988 000,00	988 000,00	0,00	988 000,00	988 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	1 128 804,35	96 452,67	0,00	1 333 468,96	1 333 468,96	0,00	1 333 468,96	1 429 921,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	115 196,16	0,00		117 319,72	117 319,72		117 319,72	117 319,72
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	115 196,16	0,00	0,00	117 319,72	117 319,72	0,00	117 319,72	117 319,72
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	1 244 000,51	96 452,67	0,00	1 450 788,68	1 450 788,68	0,00	1 450 788,68	1 547 241,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00

Total des dépenses d'investissement cumu	es 1 547 241,35

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	l A

RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
TOTAL		606 567,21	0,00	849 412,48	849 412,48	849 412,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166 et 1688 non budgétaire)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166)					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		56 450,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles	60 450,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	546 117,21		834 412,48	834 412,48	834 412,48
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'ordre	546 117,21		834 412,48	834 412,48	834 412,48

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	397 828,87

Affectation au compte 1068 (8)	300 000,00

Total des recettes d'investissement cumulées 1	
	1 1 547 247

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 244 000,51	96 452,67	0,00	1 450 788,68	1 450 788,68	0,00	1 450 788,68	1 547 241,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 091,60	4 959,60	0,00	4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	9 559,60
2051	Concessions, droits similaires	13 091,60	4 959,60		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	9 559,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	355 712,75	91 493,07	0,00	340 868,96	340 868,96	0,00	340 868,96	432 362,03
2128	Autres agencements et aménagements	70 234,69	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21311 21312 21314	Bâtiments administratifs Bâtiments scolaires Bâtiments culturels et sportifs	17 558,88 38 832,03 39 266,13	7 564,39 20 677,30 2 504,40		47 700,00 40 700,00 36 017,66	47 700,00 40 700,00 36 017,66	0,00 0,00 0,00	47 700,00 40 700,00 36 017,66	55 264,39 61 377,30 38 522,06
21316	Equipements du cimetière	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21318	Autres bâtiments publics	38 467,68	0,00		47 641,00	47 641,00	0,00	47 641,00	47 641,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	47 096,74	41 700,00		19 798,30	19 798,30	0,00	19 798,30	61 498,30
21831	Matériel informatique scolaire	3 990,00	0,00		7 280,00	7 280,00	0,00	7 280,00	7 280,00
21838 21841	Autre matériel informatique Matériel de bureau et mobilier scolaire	13 023,00 1 900,00	1 266,00 0,00		65 000,00 2 096,00	65 000,00 2 096,00	0,00 0,00	65 000,00 2 096,00	66 266,00 2 096,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	34 901,41	17 780,98		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	20 380,98
2185	Matériel de téléphonie	500,00	0,00		6 250,00	6 250,00	0,00	6 250,00	6 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	48 942,19	0,00		44 786,00	44 786,00	0,00	44 786,00	44 786,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	760 000,00	0,00	0,00	988 000,00	988 000,00	0,00	988 000,00	988 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	760 000,00	0,00		988 000,00	988 000,00	0,00	988 000,00	988 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 128 804,35	96 452,67	0,00	1 333 468,96	1 333 468,96	0,00	1 333 468,96	1 429 921,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	115 196,16	0,00		117 319,72	117 319,72		117 319,72	III = I + II 117 319,72
1641 165	Emprunts en euros Dépôts et cautionnements reçus	97 246,74 700,00	0,00 0,00		99 370,30 700,00	99 370,30 700,00		99 370,30 700,00	99 370,30 700,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	17 249,42	0,00		17 249,42	17 249,42		17 249,42	17 249,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des	dépenses financières	115 196,16	0,00	0,00	117 319,72	117 319,72	0,00	117 319,72	117 319,72
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles	1 244 000,51	96 452,67	0,00	1 450 788,68	1 450 788,68	0,00	1 450 788,68	1 547 241,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽⁴⁾ Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁵⁾ Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽⁹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL	<u>'</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			ı		II	III = I + II
	TOTAL	606 567,21	0,00	849 412,48	849 412,48	849 412,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'équipement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
10222	FCTVA	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes financières	56 450,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	Total des recettes réelles		0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	546 117,21		834 412,48	834 412,48	834 412,48
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		0,00	0,00	0,00
041	041 Opérations patrimoniales (9)			0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'ordre	546 117,21		834 412,48	834 412,48	834 412,48

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁵⁾ Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	3 131 342,28	0.00	0.00	3 549 760,47	3 549 760,47	0.00	3 549 760,47	3 549 760,47
011	Charges à caractère général (3)	688 882,76	0,00	0,00	772 956,99	772 956,99	0,00	772 956,99	772 956,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 529 600,00	0,00		1 587 570,00	1 587 570,00	2,722	1 587 570,00	1 587 570,00
014	Atténuations de produits	101 942,31	0,00		96 871,00	96 871,00		96 871,00	96 871,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	245 300,00	0,00	0,00	241 450,00	241 450,00	0,00	241 450,00	241 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses de gestion des services	2 565 725,07	0,00	0,00	2 698 847,99	2 698 847,99	0,00	2 698 847,99	2 698 847,99
66	Charges financières	17 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	dépenses financières	19 500,00	0,00	0,00	16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
Total des	dépenses réelles	2 585 225,07	0,00	0,00	2 715 347,99	2 715 347,99	0,00	2 715 347,99	2 715 347,99
023	Virement à la section d'investissement	546 117,21			834 412,48	834 412,48		834 412,48	834 412,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	546 117,21			834 412,48	834 412,48		834 412,48	834 412,48

	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
_		

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 549 760,47	

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	231 100,00	0,00	260 700,00	260 700,00	260 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	472 653,00	0,00	482 046,00	482 046,00	482 046,00
731	Fiscalité locale	1 236 500,00	0,00	1 238 222,00	1 238 222,00	1 238 222,00
74	Dotations et participations (2)	452 539,00	0,00	605 000,00	605 000,00	605 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	69 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
Total de	s recettes de gestion des services	2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	842 792,47

Total des recettes de fonctionnement cumulée	

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

⁽⁴⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁷⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
	TOTAL	0.404.040.00	I	budgétaire (3)	0.540.700.47	0.540.700.47	d'une AE	0.540.700.47	= +
044		3 131 342,28	0,00	0,00	3 549 760,47	3 549 760,47	0,00	3 549 760,47	3 549 760,47
011	Charges à caractère général (4)	688 882,76	0,00	0,00	772 956,99	772 956,99	0,00	772 956,99	772 956,99
6042	Achats de prestations de services	160 500,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60612	Energie - Electricité	74 750,00	0,00		63 500,00	63 500,00	0,00	63 500,00	63 500,00
60622	Carburants	5 500,00	0,00		5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00
60623	Alimentation	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 700,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00		8 000,000	8 000,000	0,00	8 000,00	8 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	8 300,00	0,00		8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00
6067	Fournitures scolaires	10 200,00	0,00		11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	0,00		4 320,00	4 320,00	0,00	4 320,00	4 320,00
61358	Autres	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61521	Entretien terrains	48 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	54 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	40 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	9 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	9 500,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6182	Documentation générale et technique	6 500,00	0,00		3 999,99	3 999,99	0,00	3 999,99	3 999,99
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	2 900,00	0,00		2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6233	Foires et expositions	2 800,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6234	Réceptions	650,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		3 575,00	3 575,00	0,00	3 575,00	3 575,00
6261	Frais d'affranchissement	4 800,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 020,76	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 562,00	0,00		6 562,00	6 562,00	0,00	6 562,00	6 562,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6288	Autres services extérieurs	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	4 200,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais	1 529 600,00	0,00		1 587 570,00	1 587 570,00		1 587 570,00	1 587 570,00
	assimilés (4) (5)								
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	800,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6331	Versement mobilité	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 200,00	0,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	820 000,00	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
64126	Indemnités de licenciement	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	220 000,00	0,00		167 470,00	167 470,00		167 470,00	167 470,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	175 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00		165 000,00	165 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	166 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	52 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur les AE lors de la	nouvelles	l'assemblée	information Crédits gérés	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		séance			dans le cadre	Crédits gérés hors AE	Vote)
			1	budgétaire (3)		ıı İ	d'une AE	IIOI3 AL	III = I + II
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	100,00	0,00	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	100,00	100,00		100,00	100,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	101 942,31	0,00		96 871,00	96 871,00		96 871,00	96 871,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	7 100,00	0,00		7 100,00	7 100,00		7 100,00	7 100,00
739211	Attribution de compensation	87 342,31	0,00		82 271,00	82 271,00		82 271,00	82 271,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
016	intercom APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	245 300,00	0,00	0,00	241 450,00	241 450,00	0,00	241 450,00	241 450,00
00	courante (sauf le 6586) (4)	240 000,00	0,00	0,00	241 400,00	241 430,00	0,00	241 400,00	241 430,00
65311	Indemnités de fonction	79 600,00	0,00		82 000,00	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 600,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 300,00	0,00		7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65568	Autres contributions	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	62 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	9 540,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	32 210,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65818	Autres	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65888	Autres	10 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses de gestion des services	2 565 725,07	0,00	0,00	2 698 847,99	2 698 847,99	0,00	2 698 847,99	2 698 847,99
66	Charges financières	17 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00

Commune de Brains - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des c	charges financières et spécifiques	19 500,00	0,00	0,00	16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
Total des d	lépenses réelles	2 585 225,07	0,00	0,00	2 715 347,99	2 715 347,99	0,00	2 715 347,99	2 715 347,99
023	Virement à la section d'investissement	546 117,21			834 412,48	834 412,48		834 412,48	834 412,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	dépenses d'ordre	546 117,21			834 412,48	834 412,48		834 412,48	834 412,48

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

⁽⁶⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁷⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁹⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

⁽¹⁰⁾ Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget		nouvelles		(RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	l		II	III = I + II
	TOTAL	2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	231 100,00	0,00	260 700,00	260 700,00	260 700,00
7028	Autres produits forestiers	500,00	0,00	300,00	300,00	300,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 500,00	0,00	300,00	300,00	300,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	9 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	220 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	472 653,00	0,00	482 046,00	482 046,00	482 046,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	465 607,00	0,00	475 000,00	475 000,00	475 000,00
73221	FNGIR	7 046,00	0,00	7 046,00	7 046,00	7 046,00
731	Fiscalité locale	1 236 500,00	0,00	1 238 222,00	1 238 222,00	1 238 222,00
73111	Impôts directs locaux	1 079 000,00	0,00	1 166 422,00	1 166 422,00	1 166 422,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	55 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
73154	Droits de place	2 500,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
74	Dotations et participations (3)	452 539,00	0,00	605 000,00	605 000,00	605 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
741127	DNP des communes	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	43 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
747888	Autres	40 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	14 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74888	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00

Commune de Brains - Principal - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total	
		budget		nouvelles		(RAR N-1 + Vote)	
		précédent (2)	I		II	III = I + II	
75	Autres produits de gestion courante (3)	69 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00	
752	Revenus des immeubles	15 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
756	Libéralités reçues	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00	
Total des recettes de gestion des services		2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recet	rtes réelles	2 476 792,00	0,00	2 706 968,00	2 706 968,00	2 706 968,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recet	tes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00	

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁷⁾ Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁸⁾ Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

⁽⁹⁾ Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Intérêts (3) Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		D1.2			Emprunts et		rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 567 306,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 567 306,00									
02DCL 11CA	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN (CAFFIL) CREDIT AGRICOLE			01/04/2003 15/01/2012	600 000,00 400 000,00	F F		5,170 4,220	5,170 4,220	EUR EUR	T T	P P	N N	A-1 A-1
56546	ATLANTIQUE VEN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT			01/03/2018	567 306,00	F		0,980	0,980	EUR	Т	Р	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Commune de Brains - Principal - BP - 2024

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés					172 494,14									
(Total)														
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme					0,00									
négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					172 494,14									
004	NANTES METROPOLE	02/12/2014		07/10/2015	25 371,77	F		0,000	0,000	EUR	А	Р	N	A-1
005	NANTES METROPOLE	15/03/2016		07/12/2016	136 080,90	F		0,000	0,000	EUR	Α	Р	N	A-1
006	NANTES METROPOLE	16/11/2016		30/05/2017	11 041,47	F		0,000	0,000	EUR	Α	Р	N	A-1
Total général					1 739 800,14									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁹⁾ Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				OIT AN ITATO			s et dettes au 01/01		/ / /			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		586 700,92					99 370,30	13 707,76	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		586 700,92					99 370,30	13 707,76	0,00	0,00
02DCL 11CA 56546	N N N	0,00 0,00 0,00	A-1 A-1	162 732,56 73 678,96 350 289,40	4,23 2,03 9,16	F F		5,170 4,220 0,980	35 157,73 26 792,44 37 420,13	7 738,95 2 685,26 3 283,55	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
1643 Emprunts en devises (total)	IN	0,00	A-1	0,00	9,16	ļ,		0,980	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		33 065,75					17 249,39	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		33 065,75					17 249,39	0,00	0,00	0,00

Commune de Brains - Principal - BP - 2024

					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N				
							Taux d'intérêt					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12) Catégorie d'emprunt après Capital restant of 01/01/N		Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
004	N	0,00	A-1	2 537,15	1,76	F		0,000	2 537,15	0,00	0,00	0,00
005	N	0,00	A-1	27 216,18	2,93	F		0,000	13 608,09	0,00	0,00	0,00
006	N	0,00	A-1	3 312,42	3,41	F		0,000	1 104,15	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		619 766,67					116 619,69	13 707,76	0,00	0,00

⁽¹⁰⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹¹⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹²⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹³⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹⁴⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁵⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁶⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁷⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		B1.4 - 111 OLO			• •	ſ	
Inc	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	619 766,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert			Instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	ntuelles Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture		Taux payé			(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)						
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	· I Index I Niveau de taux I		Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		Après opération de couverture					
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de	Dont	
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE				
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €				
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)			
		_			

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D				
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)										
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
	PROVISION	IS BUDGETAIRE	S (2)							
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				

Commune de Brains - Principal - BP - 2024

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

⁽³⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	--	--------------------------------

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'ann	ICNE de	
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

⁽²⁾ A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

⁽³⁾ A compléter depuis l'état des autres engagements données.

⁽⁴⁾ A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

	=======================================									
Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice						
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00						
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00						
8028	Autres engagements reçus									
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00							
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00						

⁽¹⁾ A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

⁽²⁾ A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis. pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux (3)	Taux initi Index (4)	al Taux actua-		à la date lu budget Index (4)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
		-						. ,	(3)	(+)	riel (5)	(3)	(+)	ue taux				
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	А	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	130 327,45
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	130 327,45
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 706 968,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	4,81
--	------	------

⁽¹⁾ Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽²⁾ Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽³⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽⁴⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

						Montant des redevances restant à courir					
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits-bails immobiliers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

					Montant d		tion du cocontract nte du marché de		erser pour la durée				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part inve Part totale (4)	Stissement Dont part nette (5)	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
Marchés de parte	enariat (1)												
	SOUS-TOTAL					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Marchés globaux	Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)												
SOUS-TOTAL						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

⁽²⁾ Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

⁽³⁾ Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

⁽⁴⁾ Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

⁽⁵⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale									
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N					
Total	0,00	0,00	0,00	0,00					

⁽¹⁾ Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

⁽²⁾ Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

⁽³⁾ Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice			
		0,00	0,00	0,00						
8017 Subventions à	verser en annuités	0,00	0,00	0,00						
8018 Autres engage	ements donnés				0,00	0,00	0,00			
Au profit d	organismes publics	0,00	0,00	0,00						
Au profit d	'organismes privés (1)	0,00	0,00	0,00						
Engageme	nts liés à des délégations de service	0,00	0,00	0,00						
Engageme	nts liés à des opérations d'urbanisn	ne et d'aménagement			0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de
					_		l'exercice
	T	0,00	0,00	0,00			
8026 Redeva	nce de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail i	0,00	0,00	0,00			
8027 Subven	tions à recevoir par annuités (annuités restant à	0,00	0,00	0,00			
8028 Autres	engagements reçus		0,00	0,00	0,00		
A l'e	exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00			
Eng	gagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention			
	INV	ESTISSEMENT (total)		-	0,00			
FONCTIONNEMENT (total)								
65738	N°1 Subvention	•	ADMR	Association	36 261,00 300,00			
65738	N°1 Subvention		AMIS ECOLES LAIQUES DE	Association	220,00			
			BRAINS					
657382	N°1 Subvention projet école JV		AMIS ECOLES LAIQUES DE	Association	8 845,00			
657382	NOA Outros Con		BRAINS COLLEGE BELLESTRE	Fatanada	705.00			
037302	N°1 Subvention		BOUAYE	Entreprise	735,00			
657382	N°1 Subvention		COLLEGE STHERMELAND	Etablissement de droit public	0,00			
	TO TO CONTROLL		(OGEC)	Etabliosoment de droit pablio	0,00			
6574	N°1 Subvention		À PETITS PAS	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		AMICALE DES SAPEURS	Association	0,00			
			POMPIERS					
6574	N°1 Subvention		AMIS ECOLES LAIQUES DE BRAINS	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		ANADOM (FUSION ANAF ET	Association	0,00			
0374	N 1 Subvention		DOMUS)	ASSOCIATION	0,00			
6574	N°1 Subvention		APAB ASS	Association	0,00			
			PROFESSIONNELS AGRICOL					
6574	N°1 Subvention		AS SPORTIVE BRAINS	Association	0,00			
0574			BASKET					
6574	N°1 Subvention		ASS POUR LE DON DU SANG BENEVOLE	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION FOOTBALL	Association	0.00			
007 4	N 1 Subvertion		CLUB BASSE LOIRE	ASSOCIATION	0,00			
6574	N°1 Subvention		ATELIER DU BOUT DES	Association	0,00			
			DOIGTS (ASSO					
6574	N°1 Subvention		BANQUE ALIMENTAIRE DE	Association	500,00			
CE74	N94 O 1 - 1		LOIRE ATLA BCB BADMINTON CLUB DE					
6574	N°1 Subvention		BRAINS	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		BRAINS DE MUSIQUE	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		BRAINS DE YOGA	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		BRAINS SOPHROLOGIE	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		CANTABILE CHORALE DE	Association	0,00			
			BRAINS					
6574	N°1 Subvention		CENTRE DE SOINS	Association	0,00			
0574			INFIRMIERS					
6574	N°1 Subvention		ENSEMBLES SONORES DE BRAINS	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		LES CHEMINS DU BIEN ETRE	Association	0.00			
6574	N°1 Subvention		MEMOIRES DE BRAINS	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		RESTAURANTS DU COEUR	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		SECOURS POPULAIRE	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		SOCIETE DE CHASSE	Association	0,00			
6574	N°1 Subvention		SOLIDARITE FEMMES LOIRE	Association	0,00			

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 Subvention		UN BRAINS D'ENERGIE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		UNC DE BRAINS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		UNION DE BRAINS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention		A PETITS PAS	Association	260,00
65748	N°1 Subvention		ADAR	Association	310,00
65748	N°1 Subvention		AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	1 600,00
65748	N°1 Subvention		AMIS ECOLES LAIQUES DE BRAINS	Association	1 350,00
65748	N°1 Subvention		ANADOM (FUSION ANAF ET DOMUS)	Association	1 100,00
65748	N°1 Subvention		APAB (ASS.PROFESSIONNELS AGRICOL	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		AS SPORTIVE BRAINS BASKET	Association	750,00
65748	N°1 Subvention		ASS POUR LE DON DU SANG BENEVOLE	Association	150,00
65748	N°1 Subvention		ATELIER DU BOUT DES DOIGTS (ASSO	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		BCB BADMINTON CLUB DE BRAINS	Association	550,00
65748	N°1 Subvention		BRAINS CYCLO CLUB	Association	125,00
65748	N°1 Subvention		BRAINS DE MUSIQUE	Association	1 450,00
65748	N°1 Subvention		BRAINS DE YOGA	Association	260,00
65748	N°1 Subvention		BRAINS SOPHROLOGIE	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		CANTABILE CHORALE DE BRAINS	Association	495,00
65748	N°1 Subvention		CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	Association	500,00
65748	N°1 Subvention		ENSEMBLES SONORES DE BRAINS	Association	1 550,00
65748	N°1 Subvention		FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE	Association	2 025,00
65748	N°1 Subvention USEP		LE SENS DU MOUVEMENT	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		LES CHEMINS DU BIEN ETRE	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		MEMOIRES DE BRAINS	Association	880,00
65748	N°1 Subvention		NANTES NATATION	Association	8 281,00
65748	N°1 Subvention		RESTAURANTS DU COEUR	Association	700,00
65748	N°1 Subvention		SECOURS POPULAIRE	Association	700,00
65748	N°1 Subvention		SOCIETE DE CHASSE	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		SOLIDARITE FEMMES LOIRE	Association	400,00
65748	N°1 Subvention		UN BRAINS D'ENERGIE	Association	125,00
65748	N°1 Subvention		UNC DE BRAINS	Association	200,00
65748	N°1 Subvention		UNION DE BRAINS	Association	1 240,00

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
, ,	, ,	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques		0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
Directeur départemental - SDIS Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	1,00	8,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C C	1,00 1,00	0,00 1,00	1,00 2,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL REDACTEUR	A B	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B B	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	4,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C C	1,00 2,00	4,00 0,00	5,00 2,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	С	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE FILIERE SOCIALE (d)	С	1,00 2,00	0,00 1,00	1,00 3,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	С	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	С	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
.,	, ,	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADJOINT DU PATRIMOINE	С	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	10,00	12,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION	С	1,00	7,00	8,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL	С	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
DE 2EME CL.							
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR TERRITORIAL	В	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		16,00	17,00	33,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	ADM	367	0,00	A	A
ADJOINT D'ANIMATION	С	ANIM	367	0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	С	TECH	367	0,00	A	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP: Sportif. CULT : Culturel

ANIM: Animation.

POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP)
 - 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 - 332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
 - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 - 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

 - 332-8-6°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-10: Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 - 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352). 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
 - 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement		
Délégation de service public (3) (4)						
Détention d'une part du capital						
Garantie ou cautionnement d'un emprunt						
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme						
Autres						

⁽¹⁾ Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

⁽⁴⁾ Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

EIGTE DEG GROATHOMES DE REGROOT EMERT MONGGELG ABITERE EN GOLLEGITATE						
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement			
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)						
EPCI EPCI						
Autres organismes de regroupement						

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de	Nature de l'activité	TVA
			délibération	(SPIC/SPA)	(oui / non)

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de	Date de	N° SIRET	Nature de	TVA
		création	délibération		l'activité	(oui / non)
					(SPIC/SPA)	

⁽¹⁾ Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité
				(SPIC/SPA)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES				RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		· ·	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres			Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionneme	ent	0,00	Sous-total Fonctionnemer	t	(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant				
Matériel		0,00				
Autres		0,00				
Sous-total Investissemen	nt	0,00	Effort propre de la Région (A	– B)	(C)_	0,00

(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 - Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
 Dont Etablissements autres que EEX 	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

⁽¹⁾ A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

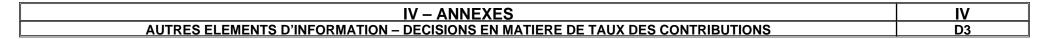
⁽²⁾ Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

⁽³⁾ Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

⁽⁴⁾ Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

⁽⁵⁾ Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

⁽⁶⁾ Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.



Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale de	s ressources	,				,	
TICPE (part	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
définie à l'art. 265 du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les perm	is de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certifi véhicules	Taxe sur les certificats d'immatriculation des		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de o	consommation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transp	ort public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'od	etroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part département	ale des ressources	*					
Taxe d'aménagem	nent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité f	oncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consoi	mmation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale	des ressources						-
TFPB		2 315 000,00	4,56	35,78 %	0,00	828 307,00	4,56
TFPNB		96 700,00	3,75	67,13 %	0,00	64 915,00	3,87
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	sur les résidences secondaires	34 300,00	-33,47	18,33 %	0,00	6 287,00	-24,99
TOTAL		2 446 000,00	3,69			899 509,00	4,22

⁽¹⁾ Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

⁽²⁾ Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)				
Libellé (2)	Montant			
prunts et dettes assimilées	0,00			
ilisations	0,00			
ent (1 ligne par opération)	0,00			
tuelles	0,00			
ote de tiers (1 ligne par opération)	0,00			
Total des dépenses réelles	0,00			
Opérations ordre transf. entre sections	0,00			
Opérations patrimoniales	0,00			
Total des dépenses d'ordre	0,00			
TOTAL GENERAL	0,00			
	Libellé (2) prunts et dettes assimilées ent (1 ligne par opération) tuelles te de tiers (1 ligne par opération) Total des dépenses réelles Opérations ordre transf. entre sections Opérations patrimoniales Total des dépenses d'ordre			

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)				
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
Souscription d'emprunts	et dettes assimilées	0,00		
Dotations et subventions	s reçues	0,00		
Autres recettes éventuel	les	0,00		
Opérations pour compte	de tiers (1 ligne par opération)	0,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		
	Total des recettes réelles	0,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections		0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
021 Virement de la section de fonctionnement (3)		0,00		
	Total des recettes d'ordre	0,00		
	TOTAL GENERAL	0,00		

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

⁽³⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la	TEOM	0,00
Dotations et participat	ions reçues	0,00
Autres recettes de fon	ctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

Commune de Brains - Principal - BP - 2024

	RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	D5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D3.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	D5.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D5.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	Α

Nombre de membres en exercice : 22 Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES:

Pour: 22 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par Le Maire (1), A BRAINS, le 26/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire A BRAINS, le 26/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

<u> </u>

Commune de Brains - Principal - BP - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	Α
Mme THIBERT Florence	
Mme THOUZEAU Françoise	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2024, et de la publication le 05/04/2024

A BRAINS, le 26/03/2024

⁽¹⁾ Indiquer « la présidente » ou « le président ».

⁽²⁾ Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.